

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 087-218712503-20260702-20260703-DE

L'an deux mille vingt six

Le : 02 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2026

PRESENTS : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Madame Brigitte SIMONNEAU, Monsieur Julien CHALANGEAS, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur David BARLET, Madame Pascale GIBERT, Monsieur David FRETILLE, Madame Aurore BOUHIER, Madame Delphine CALOMINE, Monsieur Guy DESVILLES, Madame Hanifé YILMAZ, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Elodie HAMELIN, Madame Solène LAPLAGNE, Monsieur Edouard NEBIE, Madame Nadia GUERRERO, Madame Marie-Paule CELERIER, Monsieur Thierry PASQUET, Madame Alexandra MOREAU ;

PROCURATIONS : Madame Laurence MASSARD-TERRAZ à Madame Aurore BOUHIER, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Arnaud BOUHIER à Madame Marie-Joseph LABERGÈRE

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Olivier TERRAZ, Monsieur Lakhdar ABED, Monsieur Ludovic DELHOUME

Secrétaire de séance : Julien CHALANGEAS

Effectif légal : 27

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Votants : 24

Présents : 21

DÉLIBÉRATION 2026-07-03 – DM 02 PROVISIONS

Pour donner suite à une erreur lors de la confection du budget principal au niveau des écritures de provisions, il convient de rétablir la situation de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 042 Provisions créances	- 15 000€
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 68 Dotation aux provisions	+ 15 000 €

Après délibération, la décision modificative n°02 est adoptée à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme le 06 juillet 2026

Affiché / Notifié le 06 juillet 2026

Certifié exécutoire le 06 juillet 2026

Publiée le 06 juillet 2026

Le Maire,

Nadine BURGAUD,

